

# Formulaire Pose de banderoles

## A remplir par le demandeur :

Nom de l'association :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse mail :

Date de l'évènement :

Type de l'évènement :

Lieu de l'évènement :

Site de pose de la banderole :

rond-point de la croix

rond-point de la paix

## A remplir par la mairie :

Validation de la demande : OUI  NON

Date de pose de la banderole : à partir du \_\_/\_\_/\_\_

(maximum 13 jours avant l'évènement)

Date de retrait de la banderole : au plus tard le \_\_/\_\_/\_\_

(Au plus tard le lundi matin après l'évènement)

- ✓ Deux emplacements sont prévus sur la commune de Mauves-sur-Loire pour la pose de banderole. 3 banderoles maximum pourront y être déposées simultanément.
  - ✚ Rond-point de la Croix (sur la D723)
  - ✚ Rond-point de la Paix (rue de Thouaré)
- ✓ La priorité est donnée aux associations malviennes.
- ✓ L'association "les dimanches acoustiques" devra faire une seule demande à l'année qui regroupera l'ensemble des évènements.
- ✓ La demande devra être faite **2 mois avant l'évènement** par mail [associations@mau vessurloire.fr](mailto:associations@mau vessurloire.fr) ou déposée au service accueil et affaires générales.
- ✓ La pose et la dépose seront réalisées par le demandeur

Si la pose de banderole est faite sans la validation, celle-ci sera immédiatement retirée par le service technique et stockée au service technique. Le demandeur la récupèrera suivant les disponibilités du service technique.

Suivant la typologie de la demande, une validation auprès de Monsieur le Maire pourra s'effectuer.